

informé et tenu au courant de toutes les objections éventuelles des provinces. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire si la province de Québec a formulé de nouvelles réserves en ce qui concerne des insuffisances ou des injustices dans le bill actuel?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme le député n'est pas sans le savoir, le ministre fédéral du Travail et ses homologues provinciaux ont eu cette semaine une série d'importants entretiens. Je ne manquerai pas de faire part au ministre du Travail des appréhensions manifestées ce matin par le député.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de savoir que le secrétaire parlementaire prend note de mon inquiétude. Pourrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'avant qu'on ne dispose du bill en comité, le ministre fera à la Chambre l'exposé des objections, des propositions et des instances qui lui ont été faites au sujet du bill afin de mettre le comité au courant des problèmes particuliers auxquels les provinces auront à faire face. Peut-il promettre à la Chambre une déclaration en ce sens à l'appel des motions ou avant que nous poursuivions l'étude de ce bill?

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, puisque cette mesure a reçu un appui marqué de tous les députés...

M. Alexander: Le secrétaire parlementaire répondra-t-il à la question?

M. Perrault: ... nous passons à l'étude en comité. On pourra alors interroger à loisir le ministre sur les importants points qui ont été soulevés. Le ministre n'a pas du tout l'intention de se soustraire aux problèmes qui peuvent se poser. La situation se présente très bien, au contraire.

M. Baldwin: Dans quel sens allez-vous—avancez-vous ou reculez-vous?

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je remercie le secrétaire parlementaire d'avoir répondu, mais j'accepte sa réponse dans l'esprit où elle a été donnée. Je lui demande s'il peut, au nom du ministre, assurer la Chambre qu'on fera une déclaration au sujet de la position adoptée par l'une ou l'autre des provinces qui auraient des objections au bill. La question est simple. Fera-t-on une déclaration à l'appel des motions ou avant que nous disposions du bill?

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être répondre brièvement à la question, mais il me semble que le député a répété assez énergiquement la question posée en premier lieu.

M. Alexander: Je n'ai pas reçu de réponse, et j'en veux une.

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, je me bornerai à dire que la mesure est traitée dans un esprit de fédéralisme coopératif et qu'on peut s'attendre à une telle déclaration.

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je voudrais demander au secrétaire parlementaire—si le gouvernement persiste à vouloir appliquer cette loi, ce qui coûtera au Québec la somme de 20 millions de dollars—si le gouvernement a l'intention de prendre des mesures compensatoires en vue de permettre à cette province, qui affiche déjà un déficit dans ce domaine, de prélever des fonds par d'autres moyens?

[Traduction]

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, je conseillerais au député d'assister aux réunions du comité où il pourrait poser ses questions au ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ferai observer aux députés que nous tendons à anticiper sur l'ordre du jour. Comme le secrétaire parlementaire l'a dit et comme les députés le savent, nous parlons d'un bill encore à l'étude à la Chambre. Le député de Hamilton-Ouest qui avait tout d'abord demandé si l'on ferait une déclaration à l'appel des motions a peut-être posé une question recevable, mais, à mon avis, il faudrait en rester là.

[Français]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Dans sa réponse, l'honorable secrétaire parlementaire m'invite à participer aux délibérations du comité. Si le bill était adopté, le Parlement devrait finalement se prononcer sur cette mesure, et j'essaie d'éviter cela afin que le gouvernement expose ses intentions.

M. l'Orateur: Le rappel au Règlement n'est pas fondé.

* * *

LES INONDATIONS

MANITOBA ET DAKOTA-NORD—LES RUMEURS D'ACTES D'HOSTILITÉ DE LA PART DE CANADIENS—LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN BARRAGE

[Traduction]

M. Jack Murta (Lisgar): Je voudrais poser au premier ministre suppléant une question dont je lui ai donné avis. Elle concerne les inondations de part et d'autre de la frontière canado-américaine entre le Dakota-Nord et le Manitoba. Les Américains se sont-ils plaints officiellement au sujet des accusations de certains habitants du Dakota-Nord qui prétendent, comme l'a déclaré un membre du Congrès des États-Unis, que des citoyens du Manitoba au nord du 49° parallèle se seraient livrés à des actes d'hostilité?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je n'ai pu approfondir cette question autant que je l'aurais voulu depuis que m'est parvenu l'avis du député. Je ne dispose d'aucune information qui me permettrait de confirmer les dires du député.